

évêque de Montauban, revenait, alors, de Rome, où il avait eu une audience de S. S. Benoît XV et où il avait posé au Souverain Pontife la question de savoir si l'action catholique en France devait avoir pour base, — comme "des bruits tendancieux" l'avaient laissée entendre, à l'avènement du Pape, — "ce qu'on a appelé la politique constitutionnelle" et si "serait effacée, annulée la direction donnée par Pie X qui convoquait tous les partis à s'unir sur le terrain religieux, à l'ombre de la croix". — "La question était grave, dit la *Semaine religieuse* de Montauban. Monseigneur, désireux de dissiper toute équivoque, n'hésita pas à la poser au Souverain Pontife lui-même, dans le but d'éclairer sa propre conduite et d'arrêter des discussions qui menaçaient de renaître au préjudice de l'union et par conséquent de l'influence des catholiques. A sa demande formulée avec précision, le Pape daigna répondre avec la même netteté : "La base de l'action catholique reste toujours le terrain religieux. Pas de ralliement. Sous Léon XIII, il parut nécessaire de dissiper certains préjugés tendant à établir l'incompatibilité du catholicisme et de la forme républicaine. La démonstration a été suffisamment faite. Il n'y a pas à y revenir". — C'est la *Semaine religieuse* de Montauban qui souligne.

Plusieurs évêques de France ont jugé utile de donner à leurs diocésains, après la lettre collective du 7 mai dernier, des avis particuliers. S. É. le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, écrit "aux électeurs catholiques du Rhône et de la Loire" : — "Le droit de vote que vous reconnaît la Constitution, la conscience vous impose le devoir de l'exercer et de bien l'exercer. S'abstenir serait le plus souvent une faute. Mal voter serait une faute plus grave encore. . . Si vous vous trouvez en présence d'une liste sérieuse de candidats prêts à défendre intégralement l'idéal de justice et de progrès social proposé par la doctrine catholique, aucune hésitation n'est possible ; si, au contraire, aucune liste n'y répond d'une façon absolue, vous gardant bien de vous abstenir et de pratiquer ce qu'on est convenu d'appeler la politique du pire, vous choisirez de préférence, tout en vous entourant des garanties nécessaires, celle dont le programme se rapproche le plus du vôtre". C'est la note qu'on retrouve à peu près dans les directions particulières données par quelques autres évêques à leurs diocésains, sur les élections, depuis la lettre collective, à une seule exception près, celle de Mgr Gibier, évêque de Versailles, qui écarte formellement les monarchistes des listes de coalition acceptables pour les catholiques (Cf. *Croix*, Paris, 14 et 15 septembre 1919).

(à suivre)

ANTONIO HUOT, ptre.